

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 mai 2021 à 19 h 00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire.

1. Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne le secrétaire de séance
2. Madame Aurélie LORTIE est désignée Secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal :

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, Mme Valérie RANO, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Adjoints ; Mme Colette CARON, Mme Jessica RICHARD, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Claude LETOURNEUR, M. Christian LEPROVOST, Mme Caroline LEDOUX, M. Willy WUYTS, Mme Véronique BABIN-PREVOST, Mme Aurélie LORTIE, Mme Françoise LORENZI, M. Arnaud TOLLEMER, Mme Christiane CHERRIER, M. Pascal PEREAL, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Sandrine DA SILVA, M. Christophe DELACOUR, Mme Fabienne DELACOUR, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Sylvie GOULAY, pouvoir à Mme Martine VANTREESE
M. Gérard LERATE, pouvoir à M. Frédéric DUCHÉ
M. Fabien HEYTENS, pouvoir à M. Christian LEPROVOST
M. Paul BERNARD, pouvoir à M. François VAUTHRIN

3. Est adopté le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 février ainsi que celui du 27 mars 2021.

- oOo -

N°2021-32 **Débat relatif aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme des Andelys**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables présentées, de prendre acte de la tenue, au sein du Conseil municipal, du débat relatif aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, dans le cadre de la révision du PLU des Andelys, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-33 **Modification de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) des Andelys : autorisation de signature de ladite convention**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le projet de convention de mise en œuvre de l'OPAH-RU des Andelys ainsi modifié, de valider le versement d'une participation à Seine Normandie Agglomération pour les actions de lutte contre la vacance longue inscrites dans ladite convention, à hauteur de 100 000 € ttc sur cinq ans, d'autoriser le Maire à signer la convention d'Opération

Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain des Andelys sur la base du projet ci-annexé, le cas échéant ajusté en fonction des avis des instances décisionnelles partenaires sans que l'économie générale ne puisse en être affectée, d'autoriser le Maire à signer tout avenant et autre document afférent à cette opération et au versement de la participation à Seine Normandie Agglomération, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-34 **Marché hebdomadaire – Exonération temporaire du règlement des droits de place des commerçants non alimentaire 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer les commerçants non alimentaires du marché hebdomadaire du 1^{er} avril 2021 jusqu'au samedi 22 mai 2021, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-35 **Décision sur l'admission des candidats à déposer une offre pour la délégation du service concernant l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement de la Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'entériner la décision de la Commission de Délégation de Service Public en date du 18 mars 2021 afin d'autoriser les deux candidats ci-dessous à déposer une offre :

- GERAUD ET ASSOCIES, 27 boulevard de la République, 93190, Livry-Gargan
- SAS SOMAREP MANDON, 3 rue de Bassano, 75116, Paris, **à la majorité des voix (4 abstentions).**

N°2021-36 **Convention de servitudes ENEDIS – Renouvellement du réseau électrique (basse tension) rue du Mal Foch – parcelle AR 186**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire ou son Adjoint délégué à signer avec ENEDIS la convention n° ASD06 – V06, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-37 **Cession de terrain à l'association culturelle Évangélique des Andelys – XA 77**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents permettant la vente à l'Église Évangéliste représentée par Monsieur Joël DIEU, Pasteur de ladite église au prix de 39 600,00 € net vendeur, de désigner Maître ROY, notaire chargé de la rédaction des pièces afférentes à ce dossier. Les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-38 **Avenant n°1 relatif à la gestion et à l'entretien du sentier dit « Le Mont Pivin »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 relatif à la gestion et à l'entretien du sentier dit « Le Mont Pivin », **à l'unanimité des voix.**

N°2021-39 **Budget Ville – Décision modificative n°1 – Virement de crédit pour une réduction de titre 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications budgétaires ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| - Article 673 Charges exceptionnelles | + 27 500.00 |
| - Article 022 Dépenses imprévues | - 27 500.00, |

à l'unanimité des voix.

N°2021-40 **Intégration à un groupement de commandes pour les marchés relatifs à l'acquisition de fournitures administratives et de papeterie, à l'acquisition de produits d'entretien et d'hygiène et à l'acquisition de fourniture de travaux manuels et de loisirs créatifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les termes des conventions de groupements de commandes, correspondant aux marchés relatifs à l'acquisition de fournitures administratives et de papeterie, à l'acquisition de produits d'entretien et d'hygiène et à l'acquisition de fourniture de travaux manuels et de loisirs créatifs pour lesquels Seine Normandie Agglomération sera chargée pour le compte de l'ensemble des membres des groupements de la mise en concurrence, de signer et notifier les marchés correspondants, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-41 Demande de subvention à l'État (préfecture de l'Eure) au titre de l'année 2021 – Dispositif France Services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter auprès de l'État une subvention à **hauteur de 30 000 €** dans le cadre de « l'espace France services » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en découlant, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-42 Convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Services jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, de créer un emploi non permanent de conseiller numérique « France services », dit que les crédits correspondants sont imputés au budget principal – chapitre 012, dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 Juin 2021, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-43 Renouvellement des demandes de subventions du Centre Social au titre des actions de Fonctionnement 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confirmer les actions proposées dans le cadre du Fonctionnement du Centre Social, de solliciter auprès de la CAF de l'Eure, une subvention à hauteur de 22 600 €, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-44 Demande de subvention du Centre Social au Réseau d'Écoute et d'Accompagnement des Parents pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confirmer les actions proposées dans le cadre du Fonctionnement du Centre Social en lien avec le contrat de projet du centre social 2020/2023, notamment en faveur du soutien à la parentalité, de solliciter auprès du Réseau d'Écoute et d'Accompagnement des Parents, une subvention à hauteur de 9 600 €, **à l'unanimité des voix.**

N 2021-45 Demande de subvention du Centre Social au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confirmer les actions du Centre Social entrant dans les champs éducatifs, de l'insertion, de la citoyenneté et de la santé contribuant à la prévention de la délinquance, de solliciter auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), une subvention à hauteur de 2 600 €, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-46 Dispositifs en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre le décrochage scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la création du Conseil pour les Droits et Devoirs de la Famille (CDFF), d'accompagner les établissements scolaires du 2nd degré dans de nouveaux dispositifs pour lutter contre le décrochage scolaire, de mettre en place le dispositif portant « MESURE DE RESPONSABILISATION » et de signer la convention en découlant avec le lycée Jean

Moulin, le collège Rosa Parks et le collège Roger Gaudeau, *à l'unanimité des voix.*

N°2021-47 **Création d'un chantier jeunes – du 15 juillet au 24 juillet 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confirmer la création du dispositif « chantier jeunes » en faveur de la jeunesse andelysienne, sur la période du 15 au 24 juillet 2021, de valider le versement d'une participation de 3 000 euros par la mairie des Andelys au CCAS en une seule fois, semaine du 15 juillet 2021, *à l'unanimité des voix.*

N°2021-48 **Convention de subventionnement avec le Syndicat de Voirie Vexin Seine dans le cadre des travaux de modernisation : Opération de sécurisation ponctuelle au hameau de Villers**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer ladite convention conclue avec le Syndicat de Voirie Vexin Seine, d'autoriser le Maire à signer tout acte et pièces relatifs à cette affaire, *à l'unanimité des voix.*

N°2021-49 **SNA : Convention d'accompagnement à la réduction des consommations énergétiques**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention conclue avec Seine Normandie Agglomération, d'autoriser le Maire à signer tout acte et pièces relatifs à cette affaire, *à l'unanimité des voix.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Fait aux Andelys, le 25 mai 2021.

Le Maire,

Frédéric DUCHÉ.